



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 81475

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les inquiétudes exprimées par les tribunaux de commerce suite à la décision du ministère de l'économie de confier à seulement 8 tribunaux pour toute la France - au lieu de 134 actuellement -, les dossiers des entreprises en difficultés employant plus de 150 personnes. En effet, cette décision méconnaît les contraintes financières et pratiques qu'elle fera peser sur des entreprises fragilisées. Qu'il s'agisse d'envisager des mesures préventives destinées à éviter l'aggravation d'une situation, ou de gérer une période de crise, il leur faudra mobiliser du temps et de l'argent supplémentaires pour permettre le déplacement de leurs dirigeants, salariés, avocats, comptables, etc. vers ces tribunaux. Autant de moyens qui devraient en priorité être utilisés au sein de l'entreprise elle-même. De plus, ces entreprises perdront le bénéfice d'une écoute et d'une action éclairées par la connaissance du tissu économique local. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que cette réorganisation des tribunaux de commerce ne pénalise pas les entreprises moyennes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81475

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4443

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)